Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP : 26028

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d''information")) Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Mention Métiers de l'aménagement du territoire et urbanisme

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10 (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)	

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s): Code(s) NSF:

121g Géographie de l'aménagement et du développement, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La licence professionnelle a pour but de répondre à de nouveaux métiers identifiés ou émergent dans les différents services des collectivités territoriales tant touristiques (C.R.T., C.D.T., O.T.S.I., etc.) que relatifs au développement durable des territoires, des syndicats mixtes (SIVOM, Pays d'accueil, Parcs Naturels Régionaux, etc.).

Compétences spécifiques:

Identifier et analyser les données socio-économiques d'un territoire

Organiser des axes d'intervention selon les impératifs de développement local

Elaborer ou participer à l'élaboration du projet de développement local et apporter un appui aux partenaires institutionnels

Maîtrise des connaissances juridiques des collectivités territoriales

Appréhender la gestion des ressources financières et le contrôle budgétaire

Connaître les politiques de développement et d'aménagement du territoire

Maîtriser les outils fonciers et les outils opérationnels

Communiquer et échanger des informations sur les stratégies de développement local lors de rencontres professionnelles

Compétences génériques :

Concevoir et mettre en œuvre techniquement des projets de développement local ou des projets touristiques dans un cadre durable Evaluer des projets en fonction des indicateurs du développement durable

Maîtriser des outils permettant d'analyser les besoins, les comportements et les motivations de la clientèle aux regards des attentes locales

Maîtriser les principaux outils informatiques permettant d'appréhender le territoire

Analyser le fonctionnement des opérateurs de projets publics, privés et associatifs au sein des territoires

Maîtriser les outils et méthodes informatiques appliquées aux espaces touristiques (systèmes d'informations géographiques)

Maîtriser les méthodes pour travailler en situation réelle, sur un projet de développement local.

La Licence Professionnelle mention Métiers de l'aménagement du territoire et urbanisme comporte un parcours-type :

- Coordinateur de l'action touristique locale et du DDT.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Aménagement du territoire, urbanisme et tourisme

Développement local, territorial et économique

Développement culturel

Développement durable (volets environnemental, social et sociétal)

Développement international

Développement urbain

Développement social

Développement rural

Les métiers visés par cette licence professionnelle sont de niveau II. Ils sont référencés dans le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) sous l'appellation « Développement local » (fiche K 1802). Il existe désormais 38 appellations différentes correspondant au code ROME K1802 - Développement local :

Agent / Agente de développement d'habitat social

Agent / Agente de développement local

Agent / Agente de développement rural

Agent / Agente de développement social urbain

Agent / Agente de développement économique

Agent / Agente de pays

Animateur / Animatrice de charte de pays

Animateur / Animatrice de développement local

Animateur / Animatrice de développement régional

Animateur / Animatrice de développement territorial

Animateur / Animatrice de pays

Assistant / Assistante de développement local

Assistant / Assistante technique de pays

Assistant / Assistante de charte intercommunale ou de contrat de pays

Chargé / Chargée de développement culturel

Chargé / Chargée de développement local

Chargé / Chargée de développement social

Chargé / Chargée de développement économique

Chargé / Chargée de mission développement local

Chargé / Chargée de mission développement urbain

Chargé / Chargée de mission développement économique

Chargé / Chargée de projet de développement social urbain

Chargé / Chargée de projet en aménagement du territoire

Chargé / Chargée de projet en gestion urbaine de proximité

Chargé / Chargée de mission développement durable - Agenda 21

Chargé / Chargée de mission développement de zones d'activités

Chef de projet contrat de ville

Chef de projet de développement local

Chef de projet développement économique

Conseiller / Conseillère en développement local

Coordonnateur / coordonnatrice de projet de développement local

Directeur / Directrice développement économique

Développeur / Développeuse économique

Développeur culturel / Développeuse culturelle

Responsable de développement territorial

Responsable de projet de développement local

Urbaniste

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

$\label{lem:descriptif} \textbf{Descriptif des composantes de la certification:}$

Intitulé des Unités d'enseignement (UE) : Semestre 1 : 30 ECTS

-UE1 : De l'espace au territoire (6 ECTS)

-UE 2 : Conditions institutionnelles d'ouverture du territoire (7,5 ECTS)

-UE 3 : Gestion des ressources et des informations (4,5 ECTS)

-UE 4 : Projet de terrain collectif (12)

Semestre 2: 30 ECTS

-UE 1 : Techniques et méthodes (4,5 ECTS)

-UE 2 : De l'espace au territoire (3 ECTS)

-UE 3 : Conditions institutionnelles d'ouverture du territoire (1,5 ECTS)

-UE 4 : Projet tuteuré (13,5 ECTS)

-UE 5 : Rapport de stage (7,5 ECTS)

L'acquisition des connaissances est appréciée par contrôle continu.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant ou le stagiaire obtient la moyenne.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Х		Le président du jury 50 % d'enseignants (quel que soit
			leur statut) 50 % de professionnels
En contrat d'apprentissage		Χ	

Après un parcours de formation continue	X		Le président du jury 50 % d'enseignants (quel que soit leur statut) 50 % de professionnels
En contrat de professionnalisation		Χ	
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		Le président du jury (directeur de la formation continue) Le responsable pédagogique de la formation Un professionnel des métiers visés Un représentant de la formation continue Un représentant du monde professionnel en général

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Х

		Α														

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Arrêté du 1er août 2011 relatif à la Licence publié au JO du 11 août 2011

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence professionnelle

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Arrêté modificatif du 25 juillet 2016 accréditant l'université Paris-X en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Pour plus d'informations

Statistiques:

Nombre d'étudiants ayant obtenu leur diplôme :

2004-2005 : 20 (2 hommes ; 18 filles) 2005-2006 : 20 (3 hommes ; 17 filles) 2006-2007 : 20 (3 hommes ; 17 filles) 2007-2008 : 20 (2 hommes ; 18 filles) 2008-2009 : 19 (2 hommes ; 17 filles) 2009-2010 : 20 (3 hommes ; 17 filles) 2010-2011 : 19 (3 hommes ; 16 filles) 2011-2012 : 19 (3 hommes ; 16 filles) 2012-2013 : 20 (3 hommes ; 17 filles) 2013-2014 : 18 (2 hommes ; 16 filles) 2014-2015 : 20 (3 hommes ; 17 filles)

Autres sources d'information :

Lien vers la formation

Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Coordinateur de l'action touristique locale et du développement durable des territoires: http://formation.u-paris10.fr/LP05

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Lieu(x) de certification :

200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Paris-Ouest-Nanterre-La Défense 200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex

Historique de la certification :

La licence professionnelle a été habilitée en 2003. La première promotion a coïncidé avec la rentrée 2004-2005.

La licence professionnelle a été renouvelée à deux reprises et son succès a été croissant auprès des étudiants. Depuis 2011, le nombre de dossiers de candidature s'établit entre 300 et 400, pour 20 places ouvertes.

20034315 Spécialité Coordinateur de l'action touristique locale et du développement durable des territoires

20034315 Mention Aménagement du territoire et urbanisme Spécialité Coordinateur de l'action touristique locale et du développement durable des territoires